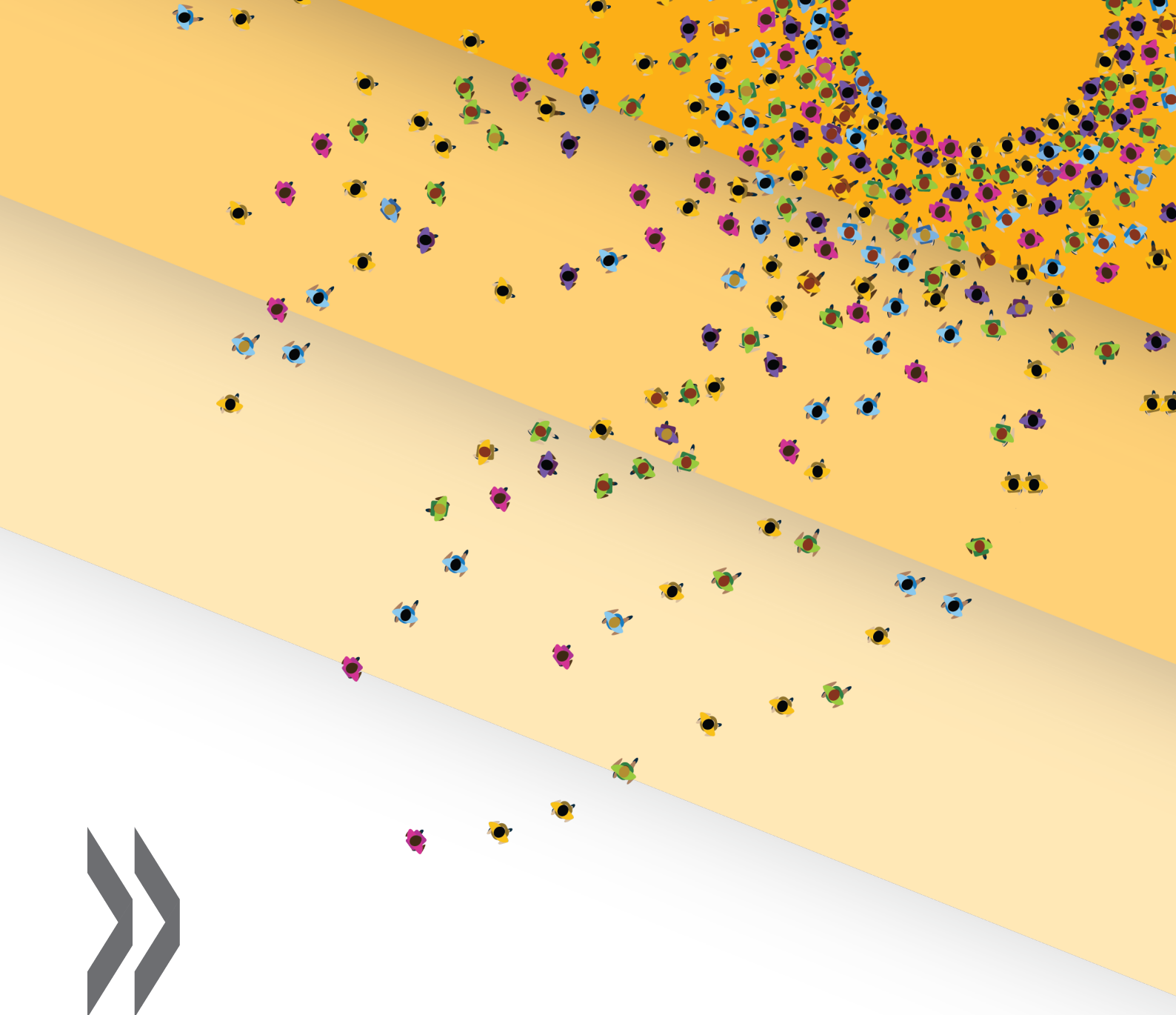




Appréhender les nouveaux risques liés à la sécurité des produits de consommation dans un marché mondial en évolution rapide

NOTE THÉMATIQUE

La présente Note thématique fournit des éléments de référence destinés à étayer les discussions de la Réunion ministérielle de l'OCDE sur la politique à l'égard des consommateurs.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions exprimées et les arguments employés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Crédits photo : Shutterstock et Adobe Stock

POINTS CLÉS

Les produits dangereux peuvent avoir des conséquences sanitaires et économiques dramatiques pour les consommateurs, et entraîner des coûts importants pour les économies. Les cadres existants pour régir la sécurité des produits permettent d'atténuer ces effets, mais doivent évoluer pour répondre aux changements découlant des transitions numérique et verte. Appréhender les risques en évolution en tenant compte de leurs conséquences sur les différents groupes de consommateurs, définis par genre ou âge par exemple, permettra de s'assurer que la réglementation reste efficace et de stimuler la confiance des consommateurs ainsi que l'adoption de produits innovants et plus durables.

Les progrès technologiques que connaissent les produits et les tendances du commerce électronique viennent renforcer la sécurité des produits mais créent aussi de nouveaux risques. Dans une investigation surprise menée sur des sites web de commerce électronique, il est apparu que 87 % des produits ayant fait l'objet d'une interdiction ou d'un rappel restent disponibles et peuvent être achetés, souvent chez des fournisseurs dans d'autres pays ou territoires ou sur des places de marché en ligne. L'intégration de l'intelligence artificielle (IA), de l'Internet des objets (l'IdO) et de la réalité virtuelle dans les produits peut avoir des implications importantes en matière de sécurité, de responsabilité et de certification, et créer de nouvelles formes de préjudice, comme des conséquences néfastes sur le plan neurologique ou sur celui de la santé mentale.

Les cadres régissant la sécurité des produits doivent également être prêts à soutenir la transition verte. Cela implique de mieux comprendre les avantages et les risques liés à l'expansion des marchés de l'occasion, à l'utilisation croissante de matériaux recyclés et à l'augmentation du nombre de produits réparés et remis à neuf en circulation. Il est essentiel que les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile collaborent afin de donner la priorité à des principes de sécurité et de durabilité « dès la phase de conception », et d'élaborer des normes et des systèmes d'évaluation et de certification solides pour garantir la sécurité tout au long du cycle de vie des produits.

DE SOLIDES CADRES REGISSANT LA SÉCURITÉ DES PRODUITS PERMETTENT DE SAUVER DES VIES ET DE PREVENIR LES PREJUDICES

Les produits dangereux peuvent avoir des conséquences dramatiques pour les consommateurs, entraînant des décès et des blessures, et causant un préjudice économique important. Dans l'Union européenne, par exemple, le préjudice évitable subi par les consommateurs et la société en raison d'accidents causés par des produits dangereux a été estimé à 15 milliards USD par an, les consommateurs gaspillant 25.6 milliards USD supplémentaires par an si ces produits ne sont pas remboursables.¹

Les pratiques qui réglementent fortement la sécurité des produits protègent les consommateurs, suscitent

la confiance des entreprises et des consommateurs et les rassurent, et favorisent une concurrence loyale. Depuis plus de quarante ans, l'OCDE encourage les pouvoirs publics à renforcer leurs régimes réglementaires en la matière, étayés aujourd'hui par la Recommandation de 2020 sur la sécurité des produits de consommation.² Pourtant, face aux transitions numérique et verte, il est vital de faire preuve d'une vigilance constante et d'adopter des mesures volontaristes pour continuer d'atténuer les risques liés aux produits dangereux.

¹ CE (2021), Study to support the preparation of an evaluation of the General Product Safety Directive as well as of an impact assessment on its potential revision, <https://commission.europa.eu/system/files/2021-07/gpsd-final-report-part2-ia.pdf>.

² OCDE (2020), Recommandation du Conseil sur la sécurité des produits de consommation, [OECD/LEGAL/0459](https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0459), <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0459>.

LES COÛTS ASSOCIÉS AUX PRODUITS DANGEREUX



Les produits dangereux peuvent avoir des conséquences dramatiques pour les individus, les familles et les communautés.

- Un modèle spécifique de berceau portable a été mis en cause dans le décès d'environ 100 bébés aux États-Unis.³
- D'après les estimations, les produits de consommation dangereux sont à l'origine de 780 décès et de plus de 52 000 blessures chaque année en Australie.⁴



Les préjudices aux consommateurs ne sont pas seulement physiques et peuvent également entraîner des dommages matériels, des frais de traitements médicaux et des pertes de revenus.

- Aux États-Unis, les coûts imputables aux frais médicaux, aux pertes de revenus ainsi qu'aux douleurs et souffrances causées par des blessures par scie circulaire s'élevaient à 4 milliards USD en 2021.⁵
- En Angleterre, les mauvaises instructions, les appareils électroménagers et les biens de consommation défectueux ont été à l'origine de près de 4 000 incendies domestiques au cours de la période 2019-20.⁶



Les coûts de rappel pour les entreprises et les pertes de valeur pour les consommateurs ne pouvant pas se faire rembourser des produits dangereux arrivent en tête.

- La valeur moyenne des demandes d'indemnisation reçues par les assureurs à la suite d'un rappel de produits électroniques/informatiques est de 1,5 million USD. Comme tous les sinistres ne sont pas assurables, les coûts totaux des rappels peuvent être beaucoup plus élevés.⁷
- La perte de valeur annuelle des produits dangereux dans l'Union européenne a été estimée à 25,6 milliards USD (ligne de base: 2019).⁸

³ US CPSC (2023), *Fisher-Price Reannounces Recall of 4.7 Million Rock 'n Play Sleepers*, United States Consumer Product Safety Commission, <https://www.cpsc.gov/Recalls/2023/Fisher-Price-Reannounces-Recall-of-4-7-Million-Rock-n-Play-Sleepers-At-Least-Eight-Deaths-Occurred-After-Recall>.

⁴ Département du Trésor australien (2019), *Consultation Regulation Impact Statement - Improving the effectiveness of the Consumer Product Safety System*, <https://treasury.gov.au/consultation/improving-effectiveness-consumer-product-safety-system>.

⁵ Commission Briefing Package: Federal Register Notice - Safety Standard Addressing Blade-Contact Injuries on Table Saws SNPR | CPSC.gov.

⁶ Ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni (2023), *Economic and Social Cost of Fire*, <https://www.gov.uk/government/publications/economic-and-social-cost-of-fire/economic-and-social-cost-of-fire#costs-as-a-consequence-of-fire>.

⁷ Conversion de EUR en USD de 2023. Source : AGCS (2017), *Product Recall – Managing the Impact of the New Risk Landscape*, Allianz Global Corporate & Speciality, <https://commercial.allianz.com/news-and-insights/reports/product-recall.html>.

⁸ Conversion de EUR en USD de 2023. L'estimation ne couvre que les produits non-harmonisés, c'est-à-dire les produits qui ne sont pas soumis aux règles communes de l'Union européenne mais aux réglementations nationales (par exemple par exemple, meubles, textiles, médicaments, compléments alimentaires). Source : Commission européenne (2021), *Study to support the preparation of an evaluation of the General Product Safety Directive as well as of an impact assessment on its potential revision*, <https://commission.europa.eu/system/files/2021-07/gpsd-final-report-part2-ia.pdf>.



Le nombre total de décès et de blessures ainsi que les coûts causés chaque année par des produits dangereux dans les pays de l'OCDE peuvent être extrapolés à partir des estimations de l'Australie, de l'Union européenne et des États-Unis. Les chiffres estimés sont les suivants :⁹



près de
30 000
décès



plus de
5 millions
de blessures



des coûts avoisinant
220 milliards USD,

y compris les coûts de soins de santé et les coûts liés aux décès prématurés et aux pertes de qualité de vie, mais sans compter les coûts liés aux dommages matériels, aux pertes de productivité et à la perte de valeur des produits dangereux pour les entreprises et les consommateurs.

LES MARCHÉS NUMÉRIQUES TRANSFORMENT LE PAYSAGE DE LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

Les consommateurs effectuent des transactions sur des marchés de plus en plus complexes, mondialisés et numériques. Si cela présente des avantages, ils doivent toutefois être protégés des préjudices dans les environnements en ligne et hors ligne. De plus en plus de consommateurs font leurs achats en ligne, souvent directement auprès de vendeurs d'autres pays dont certains ne se soucient guère de la sécurité des produits. Les organismes chargés de la sécurité des produits sont donc confrontés à de nouveaux défis en matière de surveillance du marché et de mise en œuvre de la réglementation.

Une récente investigation surprise menée sur des sites web de commerce électronique dans 21 pays de l'OCDE et économies partenaires a révélé que 87 % des produits interdits ou rappelés inspectés étaient disponibles à la vente en ligne.¹⁰

Sur l'ensemble des produits inspectés, seuls 21 % respectaient les lois et normes relatives aux interdictions et rappels de produits, les normes obligatoires ou volontaires relatives à la sécurité des produits, et l'étiquetage de sécurité. Les modèles économiques propres au numérique, comme ceux des places de marché en ligne, alliés à la mondialisation des chaînes d'approvisionnement, permettent la livraison de produits dangereux directement aux consommateurs, au détriment de la prise en charge des responsabilités le long de la chaîne d'approvisionnement. Il est établi que certaines places de marché en ligne ont pris des engagements en matière de sécurité¹¹ et que d'autres ne parviennent pas à supprimer les produits illégaux en temps voulu.¹²

⁹ L'approximation repose sur les estimations du nombre total de décès et de blessures provoqués par les produits dangereux ainsi que les coûts qui en découlent pour la société (en 2023 de USD) en Australie, aux États-Unis et dans l'Union européenne. Pour chaque estimation existante, une par pays ou territoire et une par type de coût (décès, blessure et coût), des valeurs par habitant ont été extrapolées au niveau de la population de l'OCDE. C'est l'estimation médiane des trois estimations déduites par type de coût (une par pays ou territoire) qui est présentée. Par conséquent, l'approximation s'appuie sur la méthodologie de l'Union européenne pour le nombre total de blessures, la méthodologie des États-Unis pour le nombre total de décès et la méthodologie de l'Australie pour les coûts totaux. Notez que les pays ou territoires ayant adopté des approches méthodologiques significativement différentes, les comparaisons plus en détail sont difficiles.

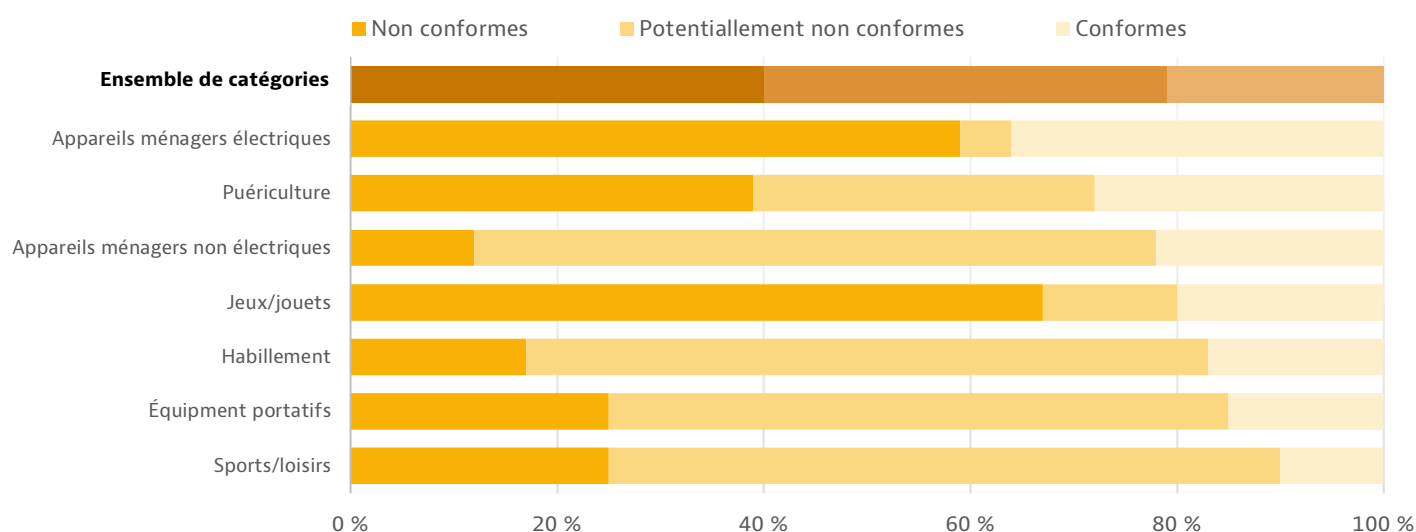
¹⁰ OCDE (2023), « Online product safety sweep report », Documents de travail de l'OCDE sur l'économie numérique, n° 354, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c1faa51e-en>.

¹¹ OCDE (2022), « The role of online marketplaces in protecting and empowering consumers: Country and business survey findings », Documents de travail de l'OCDE sur l'économie numérique, n° 329, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9d8cc586-en>.

¹² US CPSC (2023), Remarks of Chair Alex Hoehn-Saric at International Consumer Product Health and Safety Organization (ICPHSO) 2023 International Symposium (03 November 2023), United States Consumer Product Safety Commission, <https://www.cpsc.gov/About-CPSC/Chairman/Alexander-Hoehn-Saric/Speech/Remarks-of-Chair-Alex-Hoehn-Saric-at-International-Consumer-Product-Health-and-Safety-Organization-ICPHSO-2023-International-Symposium>.



Graphique 1. **Taux de respect des lois et normes relatives à la sécurité des produits, 2021**



Remarque : sur la base d'un examen de 4 299 produits apparaissant sur des sites de commerce électronique dans 21 pays de l'OCDE. Taux moyens de non-respect par catégorie de produits inspectés : produits (i) disponibles à la vente malgré leur interdiction ou leur rappel ; (ii) ayant un étiquetage de sécurité inadéquat ; et (iii) ne répondant pas aux normes volontaires ou obligatoires en matière de sécurité des produits. Lorsqu'il n'a pas été possible de déterminer clairement la conformité du produit à partir d'une simple inspection en ligne (par exemple, parce que l'étiquetage n'était que partiellement visible), le produit a été considéré comme potentiellement non conforme.

Source : OCDE (2023), « Online product safety sweep report », Documents de travail de l'OCDE sur l'économie numérique, n° 354, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c1faa51e-en>.

Pour endiguer le commerce de produits dangereux, les places de marché en ligne ont un rôle important à jouer. Comme indiqué dans les orientations de l'OCDE concernant les engagements en matière de sécurité des produits,¹³ il s'agit notamment d'étudier les moyens de s'assurer que les produits interdits et rappelés ne sont pas disponibles sur leurs sites et de mettre en œuvre des mesures visant à faciliter le respect par les vendeurs des lois pertinentes en

matière de sécurité des produits. Les entreprises ont la possibilité d'utiliser les technologies numériques, telles que l'IA, pour rechercher les listes de produits dangereux, comparer les produits proposés au portail mondial de l'OCDE sur les rappels de produits (GlobalRecalls)¹⁴ et informer les consommateurs des rappels de manière personnalisée et en temps opportun, comme indiqué dans les orientations de l'OCDE sur les rappels de produits efficaces.¹⁵

¹³ OCDE (2021), *Communiqué sur les engagements en matière de sécurité des produits du Groupe de travail sur la sécurité des produits de consommation*, OCDE, Paris, [DSTI/CP/CPS(2021)4/FINAL].

¹⁴ <https://globalrecalls.oecd.org/>

¹⁵ OCDE (2022), « Policy guidance on consumer product safety pledges », Documents de travail de l'OCDE sur l'économie numérique, n° 325, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/055a8a15-en>.

LES PROGRÈS TECHNOLOGIQUES DANS LE DOMAINE DES PRODUITS NUMÉRIQUES PRÉSENTENT DES OPPORTUNITÉS ET DES RISQUES

Les produits intégrant des technologies numériques, comme l'IA et la réalité virtuelle, entraînent plus de plaisir, d'efficacité, de commodité et de connexion, et pourraient aussi améliorer la sécurité des produits, par exemple en détectant tôt les problèmes de sécurité et en appliquant des correctifs à distance. Toutefois, ils induisent également des risques. Certains produits, tels que les appareils intelligents ou les robots qui s'appuient sur l'apprentissage automatique pour s'adapter au fil du temps, peuvent présenter des risques inattendus longtemps après leur mise sur le marché. Les changements technologiques apportés aux produits qui ne sont pas entièrement compris par le fabricant mettent à l'épreuve les limites de la réglementation existante en matière de responsabilité et de certification des produits. En outre, de nouvelles formes de préjudice peuvent apparaître, notamment psychologiques, mentales ou neurologiques, comme des effets négatifs sur les capacités cognitives et des pertes de mémoire associés aux appareils de réalité virtuelle¹⁶, certains de ces effets étant considérés comme un risque pour les enfants.¹⁷

Comprendre ces nouveaux risques et préjudices et s'y préparer permettra de faire connaître les mises à jour appropriées des cadres réglementaires, et de soutenir la

confiance des consommateurs et l'adoption des nouvelles technologies, tout en encourageant l'innovation et la croissance économique. Les différentes natures des risques sanitaires suggèrent également les avantages qui découleraient d'une coopération renforcée avec le domaine des politiques de la santé.

L'OCDE, s'appuyant sur de précédentes recherches sur la sécurité des produits dans l'IdO,¹⁸ examine actuellement l'impact sur la santé (y compris la santé mentale) et la sécurité des consommateurs des produits intégrant des technologies numériques, notamment l'IA, l'IdO et la réalité virtuelle.¹⁹

Elle cherche à comprendre dans quelle mesure les modèles et cadres existants d'évaluation des risques liés à la sécurité des produits sont en mesure d'identifier et de gérer les nouveaux risques en matière de sécurité. Compte tenu des conséquences potentiellement notables sur la santé et la sécurité, ainsi que des possibilités offertes par les nouvelles technologies, il est impératif de s'assurer que le cadre réglementaire est bien adapté.

SÉCURITÉ DES PRODUITS DE CONSOMMATION DANS LE CADRE DE LA TRANSITION VERTE

À mesure qu'ils deviennent plus durables, réparables, réutilisables et recyclables, les produits peuvent poser de nouveaux défis en matière de sécurité²⁰. Les consommateurs et les entreprises n'ont pas accès dans les mêmes conditions aux informations sur la sécurité des produits réutilisés, réusinés, remis en état, fabriqués à partir d'éléments recyclés ou mis au rebut. Les consommateurs ne savent pas nécessairement si un produit d'occasion

ou partagé a fait l'objet d'un rappel ou d'une mise à jour logicielle. Il est par conséquent primordial de garantir la sécurité des produits tout au long de leur vie et d'établir les responsabilités à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement. Les marchés de l'occasion et de l'économie du partage gagnant en taille et en importance, certaines autorités ont collaboré avec des places de marché en ligne pour étendre les engagements en matière de sécurité des

¹⁶ Dresp-Langley, B. (2020), « Artificial intelligence, connected products, virtual reality: potential impacts on consumer safety in terms of their physical and psychological ability or well-being » arXiv, <https://doi.org/10.48550/arXiv.2002.06086>.

¹⁷ Bailey, J. and Bailenson, J. (2017), « Chapter 9: Immersive virtual reality and the developing child », in *Cognitive Development in Digital Contexts*, pp. 181-200, Elsevier, doi:10.1016/b978-0-12-809481-5.00009-2.

¹⁸ OCDE (2018), « Consumer product safety in the Internet of Things », *Documents de travail de l'OCDE sur l'économie numérique*, n° 267, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7c45fa66-en>.

¹⁹ OCDE (à paraître), « The impact of products incorporating digital technology on consumer product safety », *Documents de travail de l'OCDE sur l'économie numérique*, Éditions OCDE, Paris.

²⁰ OCDE (à paraître), « Protéger et autonomiser les consommateurs dans la transition verte », *Documents de travail de l'OCDE sur l'économie numérique*, Éditions OCDE, Paris

produits aux produits d'occasion, y compris à ceux vendus directement par les consommateurs. Certains pays et territoires ont réagi en étendant les obligations des entreprises en matière de sécurité des produits aux produits d'occasion, réparés ou reconditionnés sous certaines conditions, et en œuvrant à l'élaboration, à la diffusion et à l'examen de normes de sécurité afin de soutenir les entreprises à l'heure de la transition verte.²⁰ Les entreprises ont un rôle important à jouer, conjointement aux autorités chargées de la réglementation dans le domaine de la sécurité des produits, en garantissant la sécurité et la durabilité des produits dès la phase de conception et en mettant en place des systèmes d'essai, d'évaluation et de certification.

Certains produits phares de la transition verte présentent des risques accrus en matière de sécurité. Les batteries au lithium-ion – utilisées dans une série de produits de consommation courante, tels que les smartphones, les jouets, les véhicules électriques ainsi que les produits de la micro-mobilité et de

stockage d'énergie – sont à l'origine de décès, de blessures et de dommages matériels dans le monde entier.

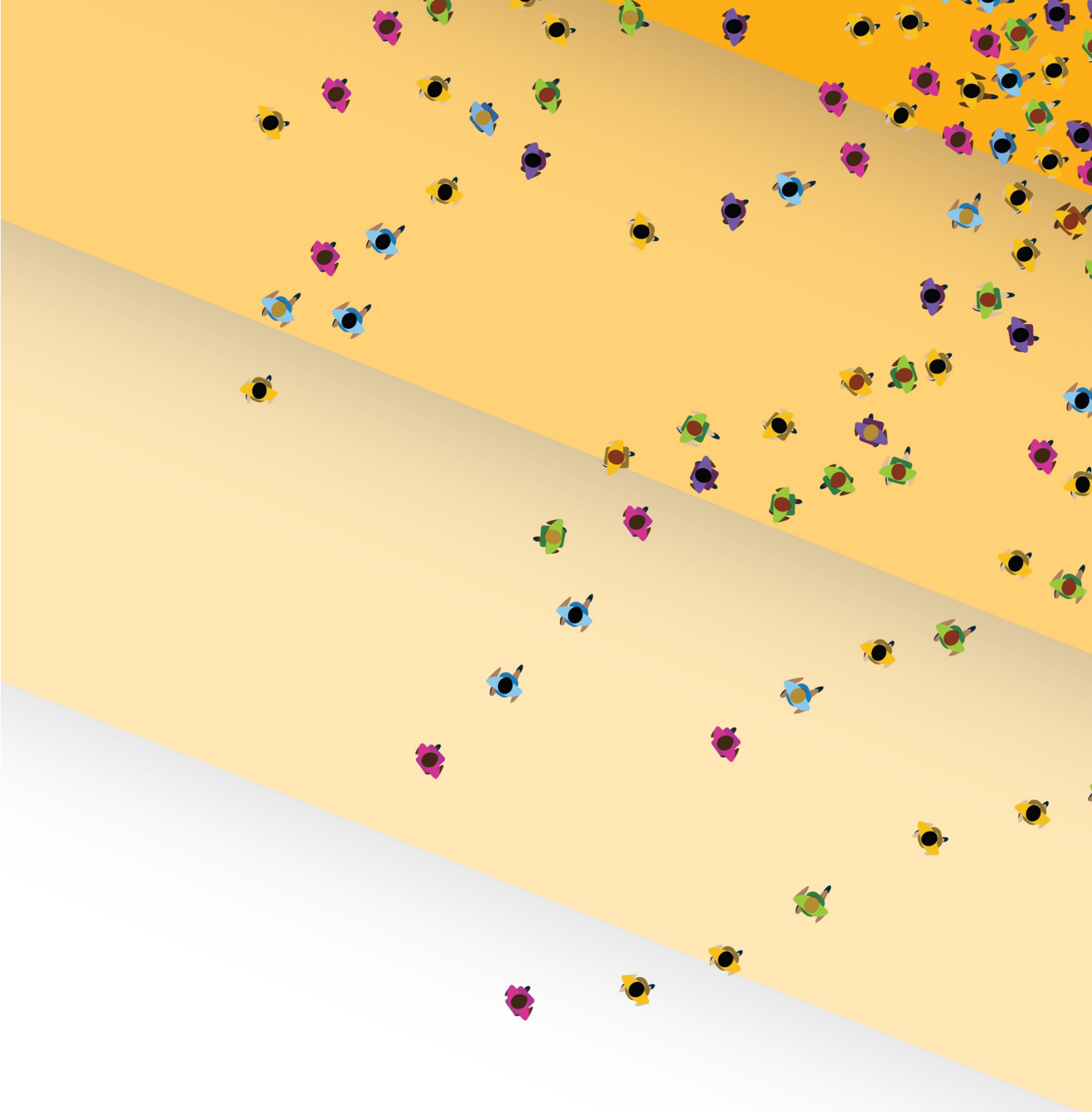
Le lancement dans le cadre de la Réunion ministérielle de l'OCDE sur la politique à l'égard des consommateurs de la campagne de sensibilisation 2024 sur l'utilisation sûre et responsable des batteries lithium-ion,²¹ qui sera mise en place dans les mois à venir, est à cet égard une nouvelle étape importante qui devrait être suivie d'autres campagnes sur les produits dangereux dans les transitions verte et numérique.

De façon plus générale, les États et les autorités chargées de la réglementation dans le domaine de la sécurité des produits devront s'assurer que les cadres réglementaires offrent suffisamment de souplesse pour pouvoir être ajustés rapidement aux nouveaux défis que pose la transition verte.

QUESTIONS À EXAMINER

- 1 Comment votre pays ou territoire appréhende-t-il les risques liés à la sécurité des produits posés par les technologies numériques ? Comment fait-il face à la disponibilité en ligne de produits dangereux et à l'obligation imposée aux acteurs de rendre des comptes ?
- 2 Quels sont les principaux défis en matière de sécurité des produits que vous voyez émerger l'économie de circulaire et que peut-on faire pour accroître la confiance des consommateurs dans les produits recyclés, réparés, utilisés, remis en état ou réusinés ?
- 3 Comment l'OCDE et d'autres parties prenantes peuvent-elles mieux soutenir les pays et territoires dans leur engagement à améliorer la sécurité des produits dans la transition numérique et verte ?

²¹ <https://oe.cd/batterysafety>.



 <https://oe.cd/consommateur24>

 ccpministerial2024@oecd.org

 OECD - OECD

 @OECD

 @OECD_STI